

ABONNEMENT.

Annuaire : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 30 c
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 NOVEMBRE 1886

LES CONSEILS GÉNÉRAUX
ET LA LOI SCOLAIRE

Lundi, les conseils généraux se sont réu-
nis dans toute la France sur convocation du
gouvernement. Ces assemblées sont appelées
à élire chacune quatre de leurs membres,
qui feront partie du conseil de l'enseigne-
ment primaire que la nouvelle loi du 30
octobre 1886 sur l'organisation de l'ensei-
gnement primaire crée dans chaque départe-
ment.

Nous rappelons que ces conseils départe-
mentaux — auxquels la nouvelle loi donne
d'importantes attributions — sont composés
du préfet président, de l'inspecteur d'acadé-
mie vice-président, de quatre membres du
conseil général, de deux instituteurs et de
deux institutrices en fonctions dans le départe-
ment, et élus par leurs collègues, et enfin
de deux inspecteurs primaires désignés par
le ministre. Ces conseils, dans lesquels une
part dérisoire est faite aux représentants élus
du pays, devront être complètement consti-
tués dans les trois mois qui suivront la pro-
mulgation de la loi, c'est-à-dire au plus
tard le 31 janvier prochain.

Tous les départements, sauf quatre, ont
nommé leurs délégués.

Les quatre qui n'ont pas encore procédé à
l'élection sont le Cantal, la Corrèze et la
Corse, où l'assemblée n'était pas en nom-
bre, et la Lot-et-Garonne, où la droite s'é-
tait retirée, la majorité républicaine ne s'est
pas trouvée en nombre pour voter.

Le conseil de Lot-et-Garonne se réunira
aujourd'hui mercredi. Celui du Cantal et ce-
lui de la Corse lundi prochain.

Dans un certain nombre de départe-
ments, cette élection a donné lieu à des inci-
dents.

A Mont-de-Marsan (Landes), M. de Ravi-
pau a voulu lire une protestation contre la
loi du 30 octobre ; le préfet a demandé la
question préalable qui a été votée.

A La Roche-sur-Yon (Vendée), le conseil

a voté une motion blâmant la loi. Après le
rejet de la question préalable, le préfet a
fait ses réserves.

A Saint-Etienne (Loire), les conseillers
conservateurs ont demandé à déposer une
protestation ; comme le préfet leur a op-
posé la question préalable, ils se sont reti-
rés.

A Bordeaux (Gironde), le président a re-
fusé de donner lecture de la protestation des
membres de la droite. Le préfet a demandé
la question préalable.

A Vannes (Morbihan), le conseil général
a émis un vœu pour la prompte abrogation
de la loi qui crée l'inégalité civile et blesse
profondément la liberté religieuse.

Dans la Haute-Loire, la minorité a im-
posé la lecture de sa protestation, malgré
l'opposition du président.

Le Var a décidé de prolonger sa session
pour examiner d'autres affaires que celles
faisant l'objet de la convocation.

Dans sept départements, les Côtes-du-
Nord, la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire,
le Morbihan, l'Orne, la Sarthe, la Vendée,
les délégués sont tous conservateurs.

Dans l'Aisne, il y a 2 conservateurs sur 4
délégués, et dans l'Oise 1 sur 4.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

M. Sarrien a annoncé que le conseil gé-
néral des Hautes-Alpes a voté avant-hier
une somme de 12,000 francs en faveur des
inondés de ce département qui est l'un des
plus pauvres de la France.

M. Sarrien a communiqué une dépêche
plus récente du préfet de l'Isère annonçant
que les digues de l'Isère s'étaient rompues
à Moirans et à Saint-Quentin, et qu'il se
hâtait de se rendre dans la première de
ces localités pour distribuer des secours et
surveiller les travaux de sauvetage.

La crue de la Durance est très sérieuse.
Elle inspire de nouvelles inquiétudes. Le
préfet des Bouches-du-Rhône télégraphie

qu'heureusement le mistral commence à
souffler et qu'il y a lieu d'espérer que les
crues de la Durance et du Rhône vont
s'arrêter.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, a
rendu compte du résultat et des recettes du
trésor pendant le mois d'octobre dernier. Ce
résultat accuse un déficit de 9,600,000 fr.
sur les évaluations budgétaires, mais une
plus-value de 2,200,000 francs sur les rec-
ettes correspondantes du mois correspon-
dant de l'exercice 1885.

Le déficit porte principalement sur les
papiers, les tabacs et les sucres. Il prouve,
dans tous les cas, que les recettes probables
de l'exercice en cours avaient été majorées
outre mesure et qu'il n'y a pas lieu de s'é-
tonner du chiffre auquel s'élève ce déficit.

Le ministre de la guerre a fait signer un
décret aux termes duquel M. le colonel
Blondel, directeur du Havre, est nommé
directeur de l'artillerie, en remplacement du
général Nimes.

Le mouvement administratif préparé par
le ministre de l'intérieur n'a pu être exa-
miné. Il a été renvoyé au conseil de cabinet,
qui aura lieu demain jeudi.

**

POUR NOS NEVEUX

On ne les prend jamais sans vert.

Nous disons aux financiers de la Répu-
blique : « Depuis que vous avez la gestion
de notre fortune, vous avez accumulé em-
prunts sur emprunts ; en moins de huit années,
en pleine paix, vous nous avez grevés de
cinq milliards. »

Ils vous répondent : « Cet argent a été
employé à des travaux et améliorations dont
bénéficieront nos neveux qui jouiront des
progrès sans en avoir la charge. »

C'est ingénieux et tendre... pour nos ne-
veux. Malheureusement ce n'est pas exact :
« Le système républicain, comme on l'a dit
et prouvé dans un récent et remarquable
travail économique, consistant à amortir un
franc pour emprunter cent sous et à consoli-
der en rentes perpétuelles leurs emprunts
à court terme, nous grevons de plus en

plus l'avenir ; nous accroissons de plus en
plus les charges qui pèseront sur nos suc-
cesseurs. »

Et puis est-il bien vrai que les emprunts
et les impôts qui nous écrasent soient em-
ployés à des améliorations fécondes ? Nous
ne voyons partout que diminutions de rec-
ettes, rendements inférieurs aux prévisions
budgétaires, en compensation des énormes
capitaux qu'on nous arrache.

Toutes les dépenses que l'on fait, tous les
prétendus travaux qu'on entreprend sont
improductifs, sinon pour quelques-uns,
du moins pour l'immense majorité du pays ;
la preuve est là, flagrante, irréfutable, puis-
qu'à mesure qu'on nous force à emprunter
pour ces travaux et ces dépenses, nos reve-
nus diminuent.

Enfin il est — ou plutôt il serait si l'on
avait réellement cette pensée — il serait
grand et généreux de travailler pour les gé-
nérations futures, mais à la condition de ne
pas écraser les générations actuelles.

C'est d'une intelligence financière médiocre
que d'égorger la poule aux œufs d'or.
Or c'est l'intelligence de la République.

**

Un bon moyen de remplir les lycées, c'est
celui que signale l'Univers.

Nous citons :

« Toujours fertile en tours d'adresse, M.
Goblet vient de trouver un ingénieux moyen
de peupler les lycées de filles. Le ministre
de l'instruction publique a décidé que les
filles des fonctionnaires et professeurs des
lycées de garçons auraient droit, sans exam-
en et sans distinction de classes, à l'exemption
des frais d'étude dans les lycées de jeu-
nes filles. Par réciprocité, les fils des fon-
ctionnaires et professeurs ou maîtresses de
jeunes filles seront admis gratuitement com-
me externes dans les lycées de garçons, sans
distinction de classes.

» C'est dans les journaux républicains
que nous trouvons cette nouvelle. Aucun
d'eux ne relève l'abus de pouvoir commis
par le ministre de l'instruction publique.

» Les lycées de filles, comme tous les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Est-il possible que j'ai été aveugle et stupide à
ce point ? Hélas ! oui. Et malgré le ridicule qui en
résulte pour moi, ce que j'ai de mieux à espérer,
c'est qu'on ajoute foi à ces détails : ma sottise est
une seule excuse (1).

Tout entier à l'espérance d'un prochain succès,
j'étais à peine si je songeais aux nouveaux détourne-
ments que j'allais commettre. Léonce, hélas !
avait raison : on s'habitue à tout, même au crime !
Je me souviens encore de l'air de Lentague,

(1) Les magistrats se sont en effet plus tard demandé
comment une telle crédulité était possible de la part d'un
homme qui passait pour intelligent, et s'il n'y avait pas là
une sottise facile, inventée après coup, pour dissimuler la
véritable cause des détournements.
Les soupçons des magistrats s'expliquent. A cette épo-
que on n'avait pas encore vu un caissier (affaire Berthomé)
voler dans sa caisse pour rétablir un prétendant sur le
trône de Hongrie !

quand je lui portai la somme convenue. Il prit mes
cent mille francs avec une mauvaise humeur des
plus marquées.

— J'espérais presque, me dit-il, que vous ne
viendriez pas.

Dans le récépissé qu'il me donna, j'essayai de
lui faire changer quelque chose.

— Si vous voulez qu'il n'y ait rien de fait ! dit-il
avec brusquerie, en me regardant derrière ses
lunettes.

J'eus peur et je n'insistai pas.

A partir de ce moment, je ne rêvai plus que de
cette distillerie. Cependant de temps à autre des
craintes me prenaient :

— Si cela ne réussissait pas ! me disais-je.

A cette idée, je frissonnais, je sentais ma tête
s'égarer.

Quand ces doutes m'assaillaient, j'allais, le soir,
en sortant de mon bureau, rue Saint-Marc, chez
Lentague. Deux ou trois fois, j'y allai sans le
trouver ; cela redoublait mon anxiété. Mais, vers la
fin de la semaine, la confiance me revenait.

En effet, il ne se passait pas de dimanche que je
ne me rendisse à La Villette. Je m'arrêtais devant
l'immense construction qui grandissait à vue
d'œil ; je causais avec des curieux que j'ai soup-
çonnés depuis d'avoir été postés là par Lentague et
par Léonce, et qui s'extasiaient près de moi sur la
distillerie future.

— Belle affaire ! disaient ces gens d'un air en-
tendu, c'est superbe ! Toutes les autres distilleries
vont tomber à plat. Ah ! si j'avais des capitaux à
placer là... quelle fortune !

Alors renaissaient mes espérances, et je ren-
trais, le soir, avec de la joie pour toute la semaine.

Lentague et Léonce n'étaient pas gens à négliger
ces bonnes dispositions. Déjà deux fois, sous
différents prétextes, Lentague avait fait un appel de
capitaux.

La première fois, il s'agissait d'un supplément
de vingt mille francs ; mais j'étais en pleine illu-
sion, et je m'exécutai sans murmure ; je témoignai
même à Lentague ma satisfaction en lui disant que
je venais de visiter les travaux.

— N'est-ce pas ? j'espère que cela marche ! dit-il.

La seconde fois, il ne s'agissait que de quinze
mille francs. J'étais bien moins disposé et je laissai
paraître un peu de mécontentement et de mau-
vaise humeur.

— Vous ne m'aviez pas parlé de ces appels de
fonds, dis-je, lors de la souscription.

— Est-ce que ce n'était pas sous-entendu ?

— Cependant, je ne croyais pas m'engager
autant que cela...

— Ah ! vous ne croyiez pas... Allez donc deman-
der aux autres souscripteurs s'ils ne sont pas
heureux de délier les cordons de leur bourse !
Cela prouve que l'affaire est en bonne voie.

— Oh ! cela prouve...

— Assurément. Est-ce que vous ne voyez pas
qu'il s'agit de constructions complémentaires qui
augmenteront la valeur de l'usine ? On ne peut
pas tout prévoir dans un devis.

— S'il en est ainsi...

— Parbleu !

Je payai encore.

Mais vers la fin de juin, troisième appel de
fonds : cette fois, c'était trop fort, et je me dispo-
sais à refuser énergiquement. Toutefois, avant de
me rendre chez Lentague, je voulus faire un
voyage à La Villette, afin de voir par mes yeux de
quels ouvrages complémentaires on allait sans
doute encore me parler.

Arrivé à une trentaine de pas de la prétendue
distillerie, quelle ne fut pas ma stupéfaction ! Sur
la façade, en grosses lettres brunes et saillantes,
s'étalait cette inscription :

FERS, FONTES ET ACIERS

Dépôt central des forges Ducray et C^o.

VII

Je me frottai les yeux ; je regardai de nouveau,
je m'approchai : il n'y avait pas à douter ; l'ins-
cription était bien telle que je viens de la trans-
crire.

— Comment cela se fait-il ? m'écriai-je. Voyons,
je ne rêve pas. C'était une distillerie.

établissements d'instruction de l'Etat, sont entretenus aux frais des contribuables.

De quel droit M. Goblet dispose-t-il de l'argent public, en décidant que telles et telles catégories d'élèves recevront l'instruction gratuitement? De quel droit crée-t-il des privilèges pour telles et telles classes de citoyens? Les professeurs reçoivent de l'Etat pour leur emploi un traitement fixé et approuvé par les Chambres dans le vote du budget. Ils ne peuvent prétendre à rien de plus. Cependant le ministre leur alloue, à titre de supplément de traitement, les frais d'études de leurs enfants, c'est-à-dire qu'il met à la charge des contribuables des dépenses non prévues au budget. »

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le Gaulois vient de faire une tournée chez les gros bonnets de la finance pour recueillir les impressions concernant l'impôt sur le revenu.

Voici ce qu'on pense au Comptoir d'es-compte :

« L'impôt sur le revenu est un acheminement vers l'impôt sur la rente, et, dans ce cas, on prononcera pour la France les mots de banqueroute, de faillite, comme cela a eu lieu pour l'Autriche et l'Italie quand ces deux pays ont établi l'impôt sur la rente. »

Et au Crédit Lyonnais :

« On prétend, avec l'impôt sur le revenu, atteindre la richesse; on n'arrivera, soyez-en certain, qu'à la chasser ! »

L'inauguration solennelle du nouvel Hôtel des Postes, annoncée maintes fois déjà, se trouve de nouveau ajournée à une époque indéterminée.

Le ministre des postes et télégraphes, accompagné d'architectes et d'ingénieurs, a visité il y a quelques jours la nouvelle installation et des expériences ont été faites devant lui avec les machines installées dans les bâtiments de la rue Jean-Jacques Rousseau. Le fonctionnement des ascenseurs et des monte-charges laisse encore beaucoup à désirer et, malgré les ordres immédiats qui ont été donnés par M. Granet, on ne pourra guère y remédier rapidement.

Le comité de l'Association des anciens élèves du lycée Henri IV a voté une adresse de remerciements « Au camarade Henri d'Orléans, duc d'Aumale », pour le don qu'il vient, parmi ses legs, de faire à son ancien lycée d'une rente annuelle de 4,000 francs destinée à décerner un prix d'honneur à un élève des classes supérieures.

M^{me} Haton de la Goupillière est morte samedi dernier, dans son hôtel de la place Victor-Hugo, à Paris.

C'était la fille du général baron Petit, qui reçut l'accolade de Napoléon dans la scène des Adieux de Fontainebleau.

L'idée que j'étais victime d'une affreuse mystification ne me vint pas tout de suite, ou, si elle me vint, je la repoussai énergiquement, tant cela me paraissait monstrueux, impossible.

Lentague, m'écriai-je, aura affecté momentanément son usine à une autre industrie; il aura loué ses bâtiments en attendant que sa distillerie soit en état de fonctionner.

Malgré ce raisonnement, je me sentais oppressé par une appréhension terrible. Évidemment il y avait là quelque chose de louche, de singulier; je touchais à quelque dénouement sinistre; il fallait éclaircir ce mystère au plus vite.

Je rentrais dans Paris et courus rue Saint-Marc, où sans doute Lentague m'attendait. Je jugeai à propos de ne pas lui parler d'abord de la course que je venais de faire, de l'inscription que je venais de lire, mais de me présenter comme un actionnaire mécontent du versement supplémentaire qu'on lui demande.

Je m'arrêtai une minute à la porte pour reprendre haleine, puis je montai. Lentague n'était pas seul; je le trouvai en conférence avec Léonce.

— Ah! c'est vous, monsieur Causson, me dit-il, tandis que Léonce, après m'avoir salué, regardait distraitemment par la fenêtre dans la cour de la maison; vous ne paraissez pas satisfait; je parierais que c'est le nouvel emprunt de fonds que j'ai eu l'honneur de vous adresser qui vous contrarie.

La princesse Mathilde, sœur du prince régnant de Schwarzenberg, vient de mourir à Vienne à l'âge de quatre-vingt-trois ans. La princesse Mathilde était célibataire.

Elle était la fille de cette princesse Pauline d'Arenberg qui périt victime de son dévouement pour sa fille, dans l'incendie qui consuma l'hôtel de l'ambassade autrichienne en 1840, lors de la fête qui y fut donnée en l'honneur du mariage de Napoléon et de Marie-Louise.

On se rappelle cet épisode tragique et l'Empereur emportant lui-même dans ses bras l'Impératrice.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 novembre.

L'ensemble du marché est lourd; il y a un peu de faiblesse sur nos rentes: 3 0/0, 82.52; 4 1/2 0/0, 109.40.

L'action du Crédit Foncier s'établit à 1,420. Les achats se font en perspective d'une plus-value prochaine qui ne doit pas être moindre de 30 à 40 fr. Les obligations Foncières et Communales se traitent à leurs plus hauts cours. La marge de hausse de ces titres est encore large; pour s'en convaincre, il suffit de comparer leurs cours avec ceux des obligations similaires de la Ville de Paris.

La Société Générale est en bonne demande à 475. Ses bilans mensuels accusent une activité et des bénéfices qui sont favorables à la hausse des actions de cet établissement de premier ordre et merveilleusement outillé.

L'action de Panama a un marché très actif. Elle se traite couramment aux environs de 420. On ira progressivement jusqu'au pair et cela naturellement sans secousses par le fait seul des rachats du découvert.

Les obligations des diverses émissions acquièrent chaque jour une clientèle plus nombreuse.

Les titres du dernier emprunt principalement donnent lieu à de nombreux emprunts.

Bonne tenue de nos Chemins de fer, actions et obligations.

Nouvelles militaires.

LA CLASSE DE 1885

La taille exigée des conscrits pour les différents corps est ainsi fixée cette année :

Infanterie, zouaves, chasseurs à pied et tirailleurs algériens, 1 m. 54; cuirassiers, 1 m. 70 à 1 m. 75; dragons, 1 m. 64 à 1 m. 70; spahis et chasseurs d'Afrique, 1 m. 59 à 1 m. 67; chasseurs, hussards et cavaliers de remonte, 1 m. 59 à 1 m. 64; artillerie (pour la moitié du contingent, 1 m. 66, pour l'autre moitié 1 m. 64); artillerie de forteresse, 1 m. 66; compagnie d'ouvriers, 1 m. 54; génie, 1 m. 66; ouvriers militaires des chemins de fer, 1 m. 66; train des équipages, 1 m. 62.

Une tolérance de quelques centimètres sera accordée pour les maréchaux-ferrants, selliers, bourreliers, armuriers, tailleurs, bottiers et cordonniers.

Les jeunes soldats susceptibles d'arriver assez promptement aux emplois de caporal ou brigadier et de sous-officier seront répartis proportionnellement au contingent affecté à chaque corps.

Les employés du service de la télégraphie particulière, des chemins de fer, des maisons de commerce, de banque, seront affectés

— En effet, monsieur. Je venais vous annoncer qu'il m'est impossible de déférer à votre invitation.

— Allons donc!... Vos moyens vous le permettent!

— Que mes moyens me le permettent ou non, je refuse. Il est inconcevable que, dans une affaire où toutes les dépenses étaient si exactement prévues, disiez-vous, vous dépassiez votre devis d'au moins 50 pour cent.

— Monsieur Causson, on voit bien que vous n'avez pas encore l'habitude de ces sortes d'affaires. Vous ne savez pas faire la part de l'imprévu.

— Je trouve que vous la faites trop large, cette part. Et, s'il est vrai qu'un appel de fonds soit indispensable, au lieu de grever vos premiers souscripteurs au-delà peut-être de leurs moyens, que n'accueillez-vous de nouvelles souscriptions? Rien n'est plus facile, si, comme vous le dites, l'opération doit amener de si beaux bénéfices.

— Sans doute, rien ne serait plus facile; mais je ne voudrais pas prendre ce parti sans l'assentiment de tous les souscripteurs, auxquels, dans tous les cas, la préférence doit être réservée.

Il ajouta qu'il ne comprenait pas mon hésitation dans une circonstance pareille, à propos d'une entreprise qui, certainement, doublerait pour le moins les capitaux engagés. Puis, pour achever de me convaincre, il se mit à expliquer les causes des dépenses supplémentaires auxquelles il fallait faire

face: dans ces dépenses figuraient de coûteux appareils de distillation.

— A ces mots, je blêmis, je frissonnai. Lentague s'en aperçut.

— Savez-vous donc? me demanda-t-il.

— Ce que j'ai?... Osez-vous me le demander? Il s'agit bien de vos appareils!

— Mais certainement...

— Savez-vous d'où je viens en ce moment?... De La Villette. Je l'ai vue, votre usine! Et savez-vous ce qu'il y a écrit dessus? *Dépot de fer et aciers...*

— C'est impossible, fit Lentague déconcerté. C'est une erreur. Je vais donner des ordres.

— Mais mentez donc mieux que cela! m'écriai-je exaspéré. Dites que la destination de l'usine est changée, que l'exploitation va commencer...

Léonce intervint et me dit froidement :

— Non, mon cher Causson, l'exploitation ne va pas commencer; elle est foie!

Puis à Lentague :

— Tu vois, il n'y a plus rien à faire, ça ne mord plus.

— Ah! misérables!... m'écriai-je.

Et, hors de moi, je m'élançai sur Léonce; je l'aurais étouffé, je ne me connaissais plus. Mais Lentague vint à son secours; à eux deux, ils m'eurent bien vite contenu. Je me débattais sous leur étroite; je m'agitai, je vociférai des injures

ment accueillie. Le maire est favorable, et met pour condition que s'il se présentait un excédant de recettes, ce boni serait versé à la caisse municipale.

Au concours musical, on pourrait joindre un concours de pompes, ce qui donnerait plus d'attraits aux fêtes, et attirerait un plus grand nombre d'étrangers.

Ces fêtes ne pourraient pas durer moins de trois jours.

M. Bonneau, tout en étant très sympathique à ce projet, fait observer qu'il y a une grande différence entre un concours musical et un festival, et qu'on pourrait peut-être se borner au festival seul, qui est, ajoute-t-il, l'opinion de musiciens très compétents.

« Sans doute, lui répond M. Liénard, mais un festival seul ôterait bien du prestige à la réunion projetée et ne donnerait pas les mêmes résultats, de l'avis de tous les professeurs de Saumur, des amateurs et même de nombreux industriels appelés à donner leur avis. »

D'autres membres du Conseil ont fait observer qu'ils ne pouvaient cependant engager la Ville pour une dépense non limitée.

M. le Maire propose alors que la Ville ne réponde que pour 3,000 fr., et encore qu'autant que les souscriptions particulières s'élèveraient à ce même chiffre.

Le Conseil a accepté dans ces conditions.

Les frais seraient donc couverts ainsi :

3,000 fr. par les souscriptions;

3,000 fr. par les entrées probables;

3,000 fr. par la Ville.

Ces fêtes auraient lieu vers les mois de juin ou juillet prochain, époque de la foire d'été, ou bien seraient fixées aux fêtes de la Pentecôte, le dimanche 29, lundi 30 et mardi 31 mai. Déjà des démarches ont été faites près d'un membre de l'Institut pour qu'il veuille bien accepter la présidence du jury.

Enfin, Saumur a donc tout lieu d'espérer, d'ici sept ou huit mois, un brillant festival, précédé d'un grand concours d'orphéons, musiques d'harmonie et fanfares!

Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs de ces réunions, et nous ne doutons pas qu'ils ne mènent à bonne fin leur entreprise. Tous leurs concitoyens et le commerce leur donneront leur concours et contribueront au succès de ces fêtes désirées depuis longues années, et dont tant d'autres localités, beaucoup plus modestes que la nôtre, nous ont donné l'exemple.

L'Echo Saumurois ayant le premier et à maintes reprises, depuis au moins dix ans, réclamé des fêtes de ce genre, il est tout naturel que nous fassions des vœux pour leur entière réussite.

PILLAGE D'UN RESTAURANT A DOUÉ.

Hier soir, neuf gendarmes à cheval ramenaient à la prison de Saumur une bande de sept individus, mâles et femelles, qui s'étaient distingués dans un restaurant de Doué.

Avant-hier, ils étaient entrés dans cet

d'une voix étranglée.

— Du calme! faisais Léonce; j'avoue que la pilule est un peu amère; mais à quoi cela te sert-il de te mettre en cet état?... De la modération, que diable!

— Non! m'écriai-je, vous m'avez déshonoré, perdu; je veux me venger!

Mais le coup qui venait de m'atteindre était trop rude. Cette surexcitation tomba subitement; je sentis le sang affluer à ma gorge, à mon cerveau; mes idées se brouillèrent. Je me laissai aller inertement entre les bras de ces misérables et je m'évanouis.

Je restai ainsi environ une demi-heure. Quand je revins à moi, j'étais étendu sur le parquet, seul, la porte du cabinet fermée. Je fus quelques secondes à rassembler mes idées; puis le sentiment de ma situation me revint et je me redressai vivement. La colère qui m'avait suffoqué me reprit tout à coup; je vociférai des malédictions contre les infâmes qui m'avaient dépouillé.

— Et ils m'ont encore laissé là, évanoui, sans secours... Où sont-ils?...

Je courus à la porte et l'ouvris: personne dans l'escalier. Je rentrais dans le cabinet.

— Ce Lentague n'est pas plus un homme d'affaires que moi, m'écriai-je; c'est un escroc, un acéléral, rien de plus.

(A suivre.)

Mablis sement, s'étaient fait servir à boire et à manger, et, pour payer, avaient cherché querelle au restaurateur, à sa dame et au garçon.

Dans la gabarre, les verres, les bouteilles, la vaisselle volaient en l'air et tombaient sur la tête des uns et des autres.

Aux cris poussés par les propriétaires, les voisins sont accourus armés de fourches et de bâtons et ont mis fin à la lutte. La gendarmerie, prévenue, est arrivée également, a mis en lieu sûr les héros de cette scène, et les ont amenés hier sous bonne escorte dans un char-à-bancs.

Il y a eu des blessés de part et d'autre.

Ces citoyens et citoyens ne sont certes pas des conservateurs... du matériel des restaurateurs.

Température. — Le baromètre se tient toujours très bas; depuis hier matin il est descendu à 737 mm, c'est-à-dire à grande pluie.

THÉÂTRE. — Nous avons reçu, hier soir, une chronique théâtrale due à la plume exercée du collaborateur qui, la semaine dernière, a déjà rendu compte de la représentation donnée par la troupe de comédie. Cette chronique paraîtra demain dans l'*Echo Saumurois*.

AU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Nous donnons, aujourd'hui encore, une appréciation de la presse angevine sur les artistes d'opéra que nous avons déjà entendus à Saumur. Voici comment s'exprime le *Patriote* dans son dernier numéro :

« La *Traviata*. — Dans le rôle si long et si difficile de Violetta Valery, M^{me} Lebecq-Engigat a retrouvé tous ses succès de femme d'artiste. Elle ne se contente pas de chanter avec goût, d'attaquer avec audace les difficultés musicales les plus ardues; elle s'attache encore, et c'est en quoi elle excelle, à mettre dans sa voix, à répandre autour de sa personne, l'ombre d'indéfinissable mélancolie dans laquelle doit flotter, au 3^e et au 4^e acte, cette figure douloureuse de l'amante de Rodolphe. Comme dans la *Fille du Régiment*, le succès de la première chanteuse a été aussi complet que légitime. Le rôle du baryton est assez ingrat; cependant, M. Nury l'a soutenu jusqu'au bout, et a rendu, non sans talent, toutes les nuances du personnage de Georges Orbal.

Dans la *Fille du Régiment* qui a été donnée jeudi, toute la troupe a rivalisé de verve et de verve et, sauf une tendance à prendre au sérieux les passages les plus comiques, l'interprétation a été bonne. M. Bernoy est un Tonio excellent, et M. Norval Sulpice fort convenable. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Lundi, le Conseil général s'est réuni, à Angers, à la préfecture, pour nommer les membres du Conseil départemental d'instruction primaire. Les conseillers étaient présents.

Ont été élus : M. de Soland et Richou par 48 voix, et M. Grignon et Gaston de Rochebouët par 47 voix.

Il y a eu cinq bulletins nuls. Avant de lever la séance, M. le comte de Soland, président, a adressé ses adieux à M. le préfet Nelson-Chierico, nommé directeur de la Banque d'Algérie.

M. de Maille a déclaré que la majorité du Conseil général avait toujours été en bons rapports avec le premier fonctionnaire du département.

M. Nelson-Chierico a répondu qu'il regrette ses adversaires politiques de la province courtisane dont ils avaient toujours prouvé à son égard.

L'Agence Havas donne à toute la France la dépêche fautive :

« Angers, 8 novembre. Quatre conseillers républicains ont été élus. C'est une diffamation calomnieuse. L'Agence Havas doit une rectification au Conseil général de Maine-et-Loire. »

A la session de lundi, au Conseil général des Deux-Sèvres, M. Dupuis, conseiller général conservateur, a déclaré,

au nom de la minorité, que les membres de la droite refusent de s'associer à un vote ayant trait au fonctionnement d'une loi qui porte atteinte à la liberté de l'enseignement.

LES PROTECTEURS DE L'AGRICULTURE

On lit dans l'*Espérance* de Nantes :

« Quand nous disons que les républicains dédaignent les agriculteurs et qu'ils refusent de défendre leurs intérêts, on nous accuse de les calomnier.

« Il s'est passé hier, au Conseil général, un petit fait qui nous donne raison une fois de plus.

« M. La Giraudais venait de déposer un vœu demandant que le droit de 5 fr. sur les blés étrangers fût voté le plus promptement possible. Au moment où M. le Président allait mettre aux voix un vœu dont personne ne peut méconnaître l'utilité, tous les membres de la gauche disparurent.

« MM. Normand et M. Labbé se moquent des cultivateurs, cela ne nous étonne pas.

« Mais il est d'autres conseillers généraux républicains qui représentent des cantons où les cultivateurs sont en majorité. Comment se fait-il que MM. Van Iseghem, Boquien, Chiché, Fidèle Simon, Ricordel, aient refusé de s'associer au vote de la Droite ?

« Ont-ils voulu montrer que l'agriculture ne trouve des protecteurs que dans les rangs de nos amis ?

« Les électeurs n'oublieront pas de quelle façon singulière les conseillers républicains défendent leurs intérêts. »

Collis dévoyés.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Dans notre article sur les chemins de l'Etat, nous avons dit en substance que les Compagnies étaient intéressées à la marche régulière des marchandises, parce qu'elles étaient obligées de supporter les frais des retards qui leur incombaient.

« On nous écrit, à ce propos, que nous ignorons sans doute l'arrangement nouveau aux termes duquel les frais pour retard, pertes ou avaries, seront désormais supportés par chaque Compagnie, au prorata de la distance parcourue sur chaque réseau.

« Nous connaissons cet arrangement. Mais comme il n'a eu son effet qu'à dater du 1^{er} octobre et que les plaintes du commerce de l'Ouest datent des conventions et n'ont jamais varié, les articles de la *Petite France* visaient nécessairement l'ancien système, le nouveau n'ayant pu donner que des résultats partiels.

« Dans l'espèce, c'est le commerce seul que nous défendons, non les Compagnies. Or, le nouvel arrangement ne touche que ces dernières et ne changera rien à la situation faite au commerce dans la région de l'Ouest.

« Maintenant, lorsqu'un négociant réclamera 100 fr. pour le retard d'un colis ayant fait 90 kil. sur l'Orléans et 40 seulement sur l'Etat, l'Orléans paiera 90 fr. et l'Etat 40, lors même qu'il sera démontré que le colis sera dévoyé sur le réseau de l'Etat et par la faute de ses agents.

« Or, comme 99 fois sur 100 c'est ce dernier cas qui se présente, l'arrangement consenti par la Compagnie d'Orléans est tout simplement absurde; mais c'est son affaire.

« Cet arrangement n'a d'intérêt pour nous qu'en ce qu'il nous fournit un argument irréfutable pour démontrer la niaiserie ou la mauvaise foi de la *Petite France*.

« Si, avec l'ancien système, les Compagnies de l'Ouest et de l'Orléans avaient intérêt à ne pas entraver la marche régulière des colis pour l'Etat, à qui fera-t-on croire qu'aujourd'hui elles les retarderont pour l'unique plaisir de les payer ?

« Il est, je crois, inutile de pousser plus avant la démonstration. »

LA GRAINETERIE FRANÇAISE

On lit dans l'*Eclair* de Rennes :

« M. Radenac (Louis), négociant à Guingamp, était adjudicataire des fournitures militaires du département des Côtes-du-Nord pour l'année 1879-80, et venait d'être remplacé par M. Michel (Louis), négociant à Paris, pour l'année 1880-81.

« Lorsqu'il fit sa remise de service à ce dernier, il manquait une certaine quantité de paille et de foin, 290,000 kilos paille et 40,000 kilos foin ; ce fait est très fréquent,

les pailles et les foin ne rentrant régulièrement qu'après toutes les récoltes ramassées. M. Radenac prévint M. Michel de ce manquant, et ils entrèrent immédiatement en pourparlers sur les conditions du remplacement de ces denrées.

« Deux ou trois jours après cette entrevue, dans les derniers jours d'octobre, croyons-nous, M. Grandjouan, étant de passage à Dinan, se présente dans les bureaux de M. le sous-intendant militaire, comme négociant à Nantes, et lui fait des offres de service pour des foin et des pailles.

« Coïncidence curieuse : M. le sous-intendant lui répond : Mais vous tombez comme Mars en carême, je viens de recevoir du Ministre l'ordre de passer immédiatement un marché par défaut pour tous les manquants en magasin, je vais faire l'inventaire ce matin même et je vais télégraphier à M. Radenac, revenez dans la soirée.

« Le soir même, M. Grandjouan passait avec M. le sous-intendant en marché par défaut de 290,000 kilos de paille au prix factuel de 46 fr. le quintal ; cette paille était payée 7 fr. à M. Radenac, donc une perte de 26,400 fr.

« M. Michel (Louis), après cette exécution atroce, a passé lui-même un marché par défaut pour 40,000 kilos de foin à 18 fr. le quintal, lequel était payé à M. Radenac 8 fr., donc nouvelle perte de 4,000 fr., en tout 30,400 fr.

« Avons-nous besoin de dire que M. Louis Michel était le président du Conseil d'administration de la Société cosmopolite au capital de 10,000,000 de francs avec maison principale à Liban (Russie).

« M. Grandjouan était lui-même administrateur de ladite Société.

« M. Radenac, qui a l'âme bien charitable pour oublier si facilement les offenses, entra lui-même dans cette combinaison dont il venait de comprendre toute la force, et c'est ainsi qu'il est devenu le prête-nom de la *Graineterie Française* en Bretagne. »

NARRATION SANS E (1)

Armand s'obstina. Il laissa au baccarat dix fois dix louis. Un louis pourtant lui fut constant qu'il fit choir au fond d'un sac du pantalon.

Il sortit, alluma un tabac, puis marcha, ayant pour but son logis, loin du Paris bruyant, à Passy.

Il allait, fumant, maudissant l'attraction du carton, quand soudain il parvint vis-à-vis du grand bal public conduit jadis par Strauss, dû aujourd'hui à l'administration Ritt-Gaithard.

« Si j'y assistais ! dit-il, la distraction a du bon.

Armand sacrifia son louis, grimpa, puis joignit son individu au noir tohu-bohu d'habits qui fait tant valoir la chair au profit du clan anti-masculin.

Armand donc n'avait pas un sou.

Son sort fut mauvais plaisant, car il lui montra un choix d'agacants minois. Un surtout. Jamais il n'avait vu un corps aussi accompli, jamais carquois du malin Cupidon n'avait plus assailli un humain ; jamais, non plus, on n'avait vu au bal un soupirant plus mal nanti.

O divin hasard ! La houri qui l'attirait si fort — vulgus Anatolia — qu'il poursuivait partout, s'accrocha à un bras nu ; or, audit bras nu s'attachait la main d'un ami d'Armand, l'ami Urbain, qui flirtait autour d'Ida.

Il aborda Urbain, saisit sa main, salua Ida, s'inclina plus bas pour Anatolia. Urbain lui dit aussitôt :

« Nous soupçons, nous t'invitons, on ira voir Bignon, ou Sylvain, on ira où tu voudras, mais filons ; ton bras à Anatolia, fais-lui la cour, sois brûlant. Anatolia vaut l'amour d'un Faust.

« Soit, dit Armand, mais, ajouta-t-il tout bas, si tu pourrais aux frais, car, point n'ai un sou. Un dur baccarat a ravi mon or.

« Allons donc ! Moi qui comptais sur toi, dit Urbain, pas un doublon non plus à mon actif. Moi aussi, j'ai toujours fourni au tapis du club. Pourtant, vois l'occasion...

Armand conçut un chagrin d'autant plus vif qu'Anatolia disait : oui, qu'Ida criait : partons.

Chacun lançait sur sa Lais un soupir.

« Partons, hurla Armand, mû par un

trait divin, partons. Anatolia, vous plairait-il d'unir nos bras ?

« Pour toujours ? dit Anatolia dans un ravissant souris.

« Pour toujours, riposta Armand ragaillard.

On sortit, on monta dans un landau.

Armand avait ourdi la combinaison qui suit :

« Il comptait pour ami un important marchand d'or, qui, dans l'instant, donnait un bal tout à fait ducal, suivi d'un lunch assis, non moins ducal. Armand avait dans la maison un rond à son nom, il paraissait, disparaissait, suivant son bon plaisir.

Or, voici la solution : il surgirait au bal, suivi du trio à qui il offrirait un lunch gratis.

Coup hardi. Aussi, un Latin, Virgilius, l'a inscrit dans son travail : *Audaciam fortuna juvat*.

On valsait, non sans *furia*, quand l'impromptu quatuor fit irruption, irruption sans tambours ni clairons : aucun duo valsant n'y sacrifia un pas, un tour.

Par son instruction d'antan, Ida fit voir qu'on avait aussi sa distinction. Anatolia l'imita.

L'amphytrion convia au lunch son plus charmant bataillon. Puis il alla droit à Armand, lui parla du trio inconnu qui l'accompagnait. Contrit, implorant son pardon, Armand avoua tout. L'amphytrion avait du Gaulois, il rit. Saisissant alors l'occasion, Armand lui *carrotta* dix louis, puis il joignit son trio dont il fut applaudi.

On loucha, on prit part au cotillon. Au jour, on quitta la maison.

Qui nous a lu jusqu'ici croit tout fini. Pas du tout.

Un ami d'Anatolia, gandin jouissant d'un million, figurait au bal du marchand d'or. Aussitôt qu'il la vit, il stationna confondu :

« Anatolia ici ! murmura-t-il.

Il attira l'amphytrion dans un coin, lui montra Anatolia.

« Voilà un joli corps, lui dit-il, son nom, ami, s'il vous plaît ?

L'amphytrion riposta, non sans aplomb : « Lady Gloughton.

La satisfaction du triomphant copurchie fut au plus haut point. Il avait donc vu faiblir par amour pour lui Lady Gloughton ! Pour lui, Lady Gloughton avait pris l'afflictif surnom d'Anatolia ! Aussi, au jour suivant, alla-t-il offrir à Anatolia la continuation d'un roman dont il n'avait pu saisir l'attrait infini. Pour garantir son absolution, il accompagna sa proposition d'un gros saphir dominant six forts diamants.

Si on lui pardonna !

Trois mois plus tard, il voulait s'unir à Lady Anatolia Gloughton, mais la houri disait avoir un mari ingrat parti jadis pour Lima. Or, pas d'union avant sa mort.

« Oh, ma Lady, cria l'idiot Jobard, mon amour pour toi survivra à sa mort. Jusqu'à la disparition du mari importun, ô mon Anatolia, l'usufruit d'un million appa- raitra toujours à ton signal.

Voilà pourquo, au Bois, on voit Anatolia dans un brillant landau à son A.

JEAN ALESSON.

Ecrire une narration d'environ 125 lignes sans employer la lettre e, est un tour de force littéraire qui ne pouvait guère être exécuté que par M. Jean Alesson, notre collaborateur et l'un des membres les plus sympathiques de la Société des Gens de lettres.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicierie Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilogram. à l'*Epicierie Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean.

Huit jours d'un employé de chemin de fer

Port-Vendres (Pyrénées-Orientales). Je souffrais depuis longtemps dans tout le corps, je n'avais pas d'appétit, j'étais toujours fatigué et constipé; trois jours après l'emploi des excellentes Pilules Suisses, j'étais déjà beaucoup mieux, et au bout de huit jours j'étais complètement guéri. Marius Rolland, employé au chemin de fer. Légalisation de la signature par M. le maire.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, Avec remise, écurie, cour et jardin. S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4, Avec jardin, remise et écurie. S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887 UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pafens, n° 10, Avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Études de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M^e JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcous (Loire-Inférieure).

A VENDRE

à l'amiable,

LA

Terre du Grand-Bois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes méteries et 4 borderies. Belle chasse, pêche.

Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M^e LE BARON ou à M^e JAMES. (712)

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure,

vêtements complets pour HOMMES à partir de 28 fr.

BONNETERIE — CHEMISES — CHAUSSURES — CHAPELLERIE — LINGERIE — LIVRÉES

RAYON DE COMMANDE

Choix considérable de Tissus Haute Nouveauté pour nos Vêtements de Commande. — Complets pour Hommes sur mesure, à partir de 60 francs.

Bonneterie, Chemiserie, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Lingerie, Uniforme de Collèges et Pensions, Rayon Ecclésiastique.

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront transférés place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaupaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

SANS PALAIS **DENTS** NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux
70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 1/2 %	82 50	82 45	Est	802 50	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	523 50	520 50
3 % amortissable	85 35	85 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	522	Est	379	397
3 % (nouveau)	82 37	82 37	Midi	1170	1167 50	— 1865, 4 %	522 50	522 75	Midi	394	394
4 1/2 %	104 50	104 50	Nord	1600	1602 50	— 1869, 3 %	409 75	409 50	Nord	400	397
4 1/2 % (nouveau)	104 50	104 37	Orléans	1325	1323 75	— 1871, 4 %	400	399 75	Orléans	396	396 25
Obligations du Trésor	513	513	Ouest	867 50	865	— 1875, 4 %	517	515	Ouest	396 75	398 75
Banque de France	4370	4375	Compagnie parisienne du Gaz	1448 75	1450	— 1876, 4 %	513	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	393 50	394
Société Générale	472 50	472 50	Canal de Suez	2070	2071 25	Bons de liquid. Ville de Paris	524 50	525	Paris-Bourbonnais	395	390
Comptoir d'escompte	1020	1020	C. gén. Transatlantique	538 25	532 50	Obligations communales 1879	472	471 50	Paris-Bourbonnais	395	390
Crédit Lyonnais	590	590	Russe 5 0/0 1870	99	99 50	Obligat. foncières 1879 3 %	472	471	Canal de Suez	583	583 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1420	1416 25				Obligat. foncières 1883 3 %	386	385			
Crédit mobilier	307 50	307 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS																
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS				SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS												
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir			
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	Bourgueil	»	8 20	12 18	4 55	Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 38	7 13	10 44			
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	8 30	12 30	5 05	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 15	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	Port-Boulet	»	7 15	9 33	1 48	»	7 34	»							
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 43	7 44							
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 08	11	»	4 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	1 57	3 53	7 30	11 13							
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 58	8 23	10 41	»	4 40	8 39	11 53							
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47															
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57															
Loudun	»	8 09	»	»	3 18	»	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55															
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR																						
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir						
Saumur (orl.)	6 54	»	»	8 34	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11	Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34						
Saumur (état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-l-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20	Vivry	8 12	»	3 16	5 54	»	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 38						
Nantilly	7 04	8 37	4 15	8 43	le Vaudeinay	6 30	9 16	12 30	1 51	8 30	Blou	8 22	»	3 25	6 03	»	Vernantes	6 17	9 42	»	»	8 1						
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 28	12 53	2 01	8 40	Vernantes	8 39	»	3 38	6 14	»	Blou	6 25	9 54	»	»	8 10						
— (dép.)	7 34	9 35	5	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1	2 23	9 54	Noyant-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44	Vivry	6 38	10 03	»	»	8 20						
le Vaudeinay	7 45	9 46	5 11	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51	10 22	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 08	7 43	12 33	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30						
Baugé	7 50	9 56	5 20	9 45	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30																		
Doué	8 05	10 03	5 21	9 54	Saumur (orl.)	7 48	»	1 25	3 04	»																		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.